

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XIII. Du Commerce apres la destruction des Romains en
Occident.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

portoit se vendoient à Rome le centuple. Je crois qu'il parle trop généralement: ce profit fait une fois, tout le monde aura voulu le faire, & dès ce moment personne ne l'aura fait.

On peut mettre en question s'il fut avantageux aux Romains de faire le Commerce de l'Arabie & des Indes. Il falloit qu'ils y envoyassent leur argent, & ils n'avoient pas comme nous la ressource de l'Amérique qui supplée à ce que nous envoyons. Je suis persuadé qu'une des raisons qui fit augmenter chez eux la valeur numéraire des Mounoies, c'est-à-dire, établir le Billon, fut la rareté de l'argent causée par le transport continuel qui s'en faisoit aux Indes. Que si les marchandises de ce País se vendoient à Rome le centuple, ce profit des Romains se faisoit sur les Romains mêmes & n'enrichissoit point l'Empire.

On pourra dire d'un autre côté, que ce Commerce procuroit aux Romains une grande navigation, c'est-à-dire une grande puissance; que des marchandises nouvelles augmentoient le Commerce intérieur, favorisoient les Arts, entretenoient l'Industrie; que le nombre des Citoyens se multiplioit à proportion des nouveaux moyens qu'on avoit de vivre; que ce nouveau Commerce produisoit le Luxe, que j'ai prouvé être aussi favorable au Gouvernement d'un seul, que fatal à celui de plusieurs; que cet établissement fut de même date que la chute de leur République; que le Luxe à Rome étoit nécessaire, & qu'il falloit bien qu'une Ville qui attiroit à elle toutes les richesses de l'Univers les rendît par son Luxe.

Nous ne dirons qu'un mot du Commerce intérieur. Sa branche principale fut celle des Bleds, qu'on faisoit venir pour la subsistance du Peuple de Rome: ce qui étoit une matière de Police plutôt qu'un objet de Commerce. A cette occasion les Nautoniers reçurent quelques (a) privilèges, parce que le salut de l'Empire dépendoit de leur vigilance.

LIVRE
VINGT-
UNISME.

Chap. XII.
& XIII.

(a) Suet.
in Claudio,
leg. 7. cod.
Theodos. de
Naviculae
viii.

C H A P I T R E X I I I .

Du Commerce après la destruction des Romains en Occident.

LE Commerce fut encore plus avili après l'invasion de l'Empire Romain. Les Barbares ne le regardèrent d'abord que comme un objet de leurs brigandages; & quand ils furent établis, ils ne l'honorèrent pas plus que l'Agriculture & les autres professions du Peuple vaincu.

Bientôt il n'y eut presque plus de Commerce en Europe; la Noblesse qui régnoit par-tout, ne s'en mettoit point en peine.

La Loi (b) des Wisigoths permettoit aux Particuliers d'occuper la moitié du lit des grands Fleuves, pourvu que l'autre restât libre pour les Filets & pour les Bateaux. Il falloit qu'il y eût eu bien peu de Commerce dans le País conquis par ces Barbares.

Dans ces tems-là s'établirent les Droits insensés d'Aubène & de Naufrage. Les hommes pensèrent que les Etrangers ne leur étant unis par aucune com-

(b) Liv. 8.
tit. 4. §. 9.

muni-

